

DELIBERATIONS

Compte administratif 2016

Sous la présidence de M. Michel SIMONET, Adjoint au Maire, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif de l'exercice 2016.

Il se résume comme suit :

Fonctionnement	Dépenses 2016	646 370.75
	Recettes 2016	953 041.74
Investissement	Dépenses 2016	698 927.04
	Recettes 2016	346 750.46

Compte de gestion 2016

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le compte administratif 2016, approuve à l'unanimité le compte de gestion de l'exercice 2016, établi par le Receveur de la commune.

Affectation des résultats de l'exercice 2016

Les résultats de l'exercice 2016 font apparaître un excédent de fonctionnement de 306670.99 €uros et un déficit d'investissement de 352 176.58 €uros.

Les restes à réaliser de l'exercice 2016 sur l'exercice 2017 font apparaître les résultats suivants :

Dépenses :	16 000 €
Recettes :	100 142 €

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de ces éléments, décide, à l'unanimité, d'affecter ces résultats comme suit :

fonctionnement	recettes	compte 002	38 636.41
Investissement	dépenses	compte 001	268 034.58
	Recettes	compte 1068	352 176.58

Vote des trois taxes

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de reconduire, pour l'année 2017 les taux des trois taxes de l'année précédente, à savoir :

Taxe Habitation :	12.50
Taxe Foncier Bâti :	14.34
Taxe Foncier non Bâti :	32.23

Budget primitif 2017

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité le budget primitif de l'exercice 2017.

Il se résume comme suit :

Fonctionnement	dépenses	746 674.00
	recettes	746 674.41
Investissement	dépenses	1 063 133.58
	Recettes	1 063 133.58

Durée amortissements

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'amortir en une année les dépenses de l'exercice 2016, d'un montant de 1391.52€, passées au compte 2041582.

Compte Administratif 2016, service assainissement

Sous la présidence de M. Michel SIMONET, Adjoint au Maire, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif de l'exercice 2016 (service assainissement).

Il se résume comme suit :

Fonctionnement	dépenses	39 212.55
----------------	----------	-----------

	Recettes	269 533.51
Investissement	dépenses	16 190.54
	recettes	137 442.11

Compte de Gestion 2016, service assainissement

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le compte administratif 2016, approuve à l'unanimité le compte de gestion de l'exercice 2016, établi par le Receveur de la commune.

Affectation des résultats de l'exercice 2016 – service assainissement

Les résultats de l'exercice 2016 font apparaître un excédent de fonctionnement de 230320.96€ et un excédent d'investissement de 121 251.57€.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de ces éléments, décide, à l'unanimité, d'affecter ces résultats comme suit :

fonctionnement	recettes : 002 : 220 320.96
Investissement	recettes : 001 : 121 251.57

Budget primitif 2017 – service assainissement

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité le budget primitif de l'exercice 2017 pour le service assainissement.

Il se résume comme suit :

Fonctionnement	dépenses	151 686.00
	Recettes	285 457.96
Investissement	dépenses	243 837.00
	recettes	243 837.57

Questions diverses

- M. Henri MARCIANO a offert un photocopieur d'occasion à l'école maternelle.
- Madame Anne-Catherine LOISIER, Sénatrice de Côte d'Or, a accordé une subvention d'un montant de 12 000€ au titre de l'aide parlementaire pour la réhabilitation de 2 logements dans l'immeuble communal dit de « la Poste ».
- La société TDF recherche un terrain susceptible d'accueillir une infrastructure (pylone) pour l'installation de nouveaux services audiovisuels et de télécommunications,
- La parcelle communale ZP18, actuellement utilisée en qualité de chemin (dans le prolongement du chemin des Barthélémons), sera fermée à la circulation des véhicules motorisés courant avril. Il sera ainsi réservé aux seuls piétons et cyclistes. Le conteneur à verre actuellement situé rue Clément Janin sera déplacé et installé à l'intersection de ladite parcelle avec la Rue de la Forge.
- Il est procédé à l'établissement du tableau des permanences du bureau de vote pour l'élection présidentielle.

Til-Châtel, le 06.04.2017

Le Maire,
Alain GRADELET,